



18 | 20
AVRIL | 17



De 8h30 à 10h30

Début : 9h00

Durée : 1h30



OPTIMIND WINTER

Leader de l'actuariat conseil et de la gestion des risques en France avec ses 180 collaborateurs, Optimind Winter constitue l'interlocuteur de référence pour les organismes assureurs, banques et grandes entreprises qui souhaitent un partenaire métier de haut niveau les accompagnant dans leurs projets stratégiques en actuarial services, employé benefits, risk management, finance & performance, business transformation, financial structuring.

DE GAULLE FLEURANCE & ASSOCIÉS

Société d'avocats d'affaires indépendante, De Gaulle Fleurance & Associés compte plus de 115 avocats et juristes et offre à une clientèle française et internationale un service complet en conseil et en contentieux, une expertise basée sur l'expérience internationale de ses avocats et un réseau qualifié de cabinets good friends à l'étranger.

Son organisation interne lui permet de proposer une approche transversale des dossiers. Les activités du Pôle Structure touchent aux actifs des acteurs économiques, à leur gouvernance et à leur financement. Les activités du Pôle Exploitation couvrent les activités industrielles et commerciales et plus généralement le fonctionnement opérationnel des entreprises.

LIEU

Auditorium Optimind Winter
46 rue La Boétie
75008 PARIS

[Se repérer sur la carte](#)



INSCRIPTION

Le nombre de place étant limité, nous vous invitons à confirmer votre présence avant le 13 avril 2017.



Pour vous inscrire :

pdj@optimindwinter.com
réf. 20170418

ou sur notre site internet
www.optimindwinter.com

S'INSCRIRE

Actuarial
Services

Employee
Benefits

RISK
MANAGEMENT

Finance &
Performance

Business
Transformation

Financial
Structuring

DE GAULLE
FLEURANCE
& ASSOCIÉS

SOCIÉTÉ D'AVOCATS

Le Data Protection Officer

Nouvelle fonction consacrée par le Règlement européen sur la protection des données à caractère personnel - RGPD



Suite aux lignes directrices du G29 publiées en décembre 2016, que faut-il retenir de la fonction du DPO ? Est-il un facteur clé de succès d'un projet RGPD ? Et comment décrypter les notions encore « floues » du Règlement européen, malgré ces dernières précisions du G29 ?

Le cadre légal actuel, dans lequel le Règlement européen sur la protection des données personnelles a une place centrale, tente de répondre à un double objectif : redonner aux personnes le sentiment de contrôler leurs données, tout en simplifiant l'environnement réglementaire des marchés afin de ne pas freiner la transition numérique.

Parmi les leviers mis en avant par le Règlement européen, il y a la fonction de Data Protection Officer. Au-delà de la compréhension des apports du Règlement européen, il s'agira pour nos experts de vous aiguiller dans votre projet RGPD en vous apportant nos retours d'expériences, les premières prises de position des acteurs de place et meilleurs pratiques, les méthodes et un éclairage des notions encore « floues » du Règlement européen : responsabilité pénale, responsabilité conjointe, etc.



OPTIMIND WINTER

Sanaa Nouiri, senior manager Risk Management

Benjamin Nahoumovitch, senior manager Risk Management

DE GAULLE FLEURANCE & ASSOCIÉS

Georgie Courtois, avocat associé



8h30 Accueil

9h00 **Profil type du Data Protection Officer**

- Compétences requises
- Positionnement optimal dans l'entreprise
- Rôles et responsabilités

9h05 **Retours d'expérience sur un projet RGPD**

- Leviers et facteurs clé succès
- les actions à prioriser
- Les zones d'ombre du projet

9h35 **Eclairage juridique du Règlement européen et bonnes pratiques à mettre en œuvre**

- Comment minimiser les risques de sanctions
- Comment gérer les nouvelles obligations en matière de coresponsabilité, de notification etc.

10h05 Questions / réponses

10h30 Fin du petit déjeuner